

LE BERRE Alain
3, Chemin de l'Allegoat
22620 PLOUBAZLANEC

Syndicat des Copropriétaires
Résidence les « Ormes »
Foncia-Rondeau, syndic
231 Avenue Daumesnil
75012 PARIS

Phytopathologiste – Diagnosticien
Retraité INRA
Tél. : 06 60 44 10 88
Email : alb.ploubaz@kmel.bzh

Ploubazlanec, le 13/11/2021

Madame, Monsieur,

Suite à mon expertise phytosanitaire du 08 septembre 2021 sur le site de la résidence « Les Ormes » au 6-12 Avenue Jean Moulin à Montreuil, une demande de précisions concernant la « Maladie de la suie » décelée sur certains Erables de la résidence m'a été demandée par un membre du conseil syndical de la résidence. Vous trouver donc ci-dessous un avenant concernant cet agent pathogène.

Il s'agit d'un champignon pathogène microscopique (*Cryptostroma cardinale*) qui se disperse par le biais de spores. Ces formes de reproduction, dont la taille est de l'ordre du micron, pénètrent dans les tissus de l'arbre par l'intermédiaire de plaies de faible, ou importante dimension. La conséquence de leur présence au sein du bois est une altération progressive de la structure interne des branches et du tronc. Le stade final de cette maladie se manifeste par un dépérissement de l'arbre concerné ainsi que l'apparition de « plaques noirâtres ». Ce dernier aspect est la conséquence visuelle de la présence massive de spores (organes de reproduction du pathogène) qui seront dispersées par l'intermédiaire de la pluie et du vent.

Si les arbres dépérissant sont abattus avec présence de « plaques noirâtres », il est impératif d'éliminer leur présence de la résidence et la commune afin d'éviter toute contamination des autres arbres de la même essence ainsi que des réactions allergiques de la part des humains. En revanche, si le symptôme se limite à sa présence dans la structure interne de l'arbre abattu, les troncs peuvent être stockés dans un site isolé et à l'abri de l'humidité afin d'être utilisés comme bois de chauffage, au minimum deux années après cette mise à l'isolement.

Comme référence scientifique, vous pouvez consulter un site spécialisé de l'INRA <https://ephytia.inra.fr/fr/C/20413/Forets-Maladie-de-la-suie-de-l-erable>.

En restant à votre disposition pour tout renseignement et ou analyse complémentaire, veuillez agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Alain Le Berre

